



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 1917

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les inquiétudes exprimées par les responsables de l'institut d'éducation motrice de Moselle des Paralysés de France concernant leurs difficultés de recrutement de kinésithérapeutes. En effet, rappelant l'importance des actes de kinésithérapie dans la prise en charge des enfants handicapés moteurs, ils indiquent que ces difficultés, qui tendent à s'aggraver, ont d'importantes répercussions sur son efficacité. Ils soulignent en outre l'acuité avec laquelle le problème se pose en Moselle et souhaiteraient par conséquent que des mesures soient prises afin d'éviter des situations extrêmes de carence de soins dans ces établissements au détriment des enfants concernés. Il le remercie de bien vouloir l'informer des dispositions qu'il entend prendre à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1917

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 août 2002, page 2926